

Rapport sur la création de postes de policiers municipaux

Monsieur Le Maire, chers collègues,

En introduction de mon intervention et afin qu'il n'y ait aucune mauvaise interprétation, je veux à nouveau rendre hommage au travail de nos policiers municipaux. Ils ont été et sont un des facteurs de la qualité de vie dans notre commune.

Ce rapport crée des postes supplémentaires pour le service de police municipale.

Je rappelle notre volonté commune de vivre dans une commune tranquille et sûre ; nous-mêmes, avons dit et écrit, lors d'une campagne électorale pas si ancienne, que quelques recrutements supplémentaires étaient nécessaires.

Mais nous estimons qu'il faut rester dans des limites raisonnables.

Une des façons d'apprécier ce raisonnable est de comparer.

La commune de la Métropole de Lyon la plus proche de la nôtre, tant par sa population que par les caractéristiques de celle-ci, est la commune d'Oullins, dont le maire, par ailleurs, est un de vos amis... La police municipale y est composée de 9 policiers, effectif complété par 3 agents de surveillance de la voie publique, et par 2 opérateurs vidéo (pour la vidéo protection).

Si l'exemple de cette commune ne vous convient vous pouvez regarder n'importe quelle autre commune de la tranche de 25 000 à 45 000 habitants.

Je renouvelle une demande déjà faite ici : au sein du conseil, à savoir, une présentation globale de la police municipale et de ses résultats.

Je souhaite que cela soit fait dans un prochain conseil et que vous nous indiquiez l'organisation et les résultats dans 4 domaines ;

- celui de l'îlotage : c'est à dire l'écoute et le lien avec la population,
- celui de l'accompagnement des rythmes de la vie (entrées ou sorties d'écoles, fêtes, réunions sportives ou autres...),
- celui la prévention c'est à dire la dissuasion, la connaissance les personnes dites à risques, l'information, la surveillance,
- celui de la protection c'est à dire l'intervention, la répression, l'élucidation.

Pour nous, une bonne gestion de la tranquillité publique c'est de trouver un bon équilibre entre les politiques d'insertion, de prévention, d'éducation et celles plus directement tournées vers la tranquillité publique.

Pour faire simple, chers collègues, une bonne politique c'est, par exemple, faire évoluer au même pourcentage les actions du Centre Social et celles de la police. Or vous diminuez les premières et augmentez fortement les secondes. C'est ainsi qu'à court terme vous voulez donner un signal démagogique d'ordre mais en réalité vous créez les conditions d'un déséquilibre plus fort demain.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier